



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

inondations

Question écrite n° 50317

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI). Les PAPI ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. En contrepartie d'un programme cohérent d'actions à l'échelle d'un bassin versant, l'État apporte une contribution financière importante à la réalisation de ces actions. Après un premier appel à projets PAPI lancé en 2002, le Gouvernement a lancé un second appel à projets en 2011, à la suite de la circulaire du 12 mai 2011 de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement. Une enveloppe de 500 Millions d'euros a été annoncée à cette occasion. Il souhaite avoir un bilan des PAPI et des PSR labellisés à ce jour dans le cadre de ce second appel à projet : liste des PAPI et des PSR concernés et, pour chacun d'eux, le coût des actions prévues et la part de financement de l'État envisagée (crédits budgétaires et crédits FPRNM). Il souhaite également connaître les inscriptions budgétaires envisagées en CP pour l'année 2014 et les années suivantes pour honorer la part de l'État dans ces PAPI.

Texte de la réponse

Pour le nouvel appel à projets concernant les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) et les opérations de confortement d'ouvrages de protection définies dans le plan « submersions rapides » (PSR), depuis juillet 2011, 95 projets de PAPI et opérations PSR ont été labellisés par la commission mixte inondation au 1er janvier 2015, pour un montant total contractualisé de 1 227 M€ dont 480 M€ d'engagement de l'État auprès des collectivités territoriales. Les enveloppes prédéfinies comprennent les 500 M€ décidées lors du lancement du PSR et des PAPI soumis à labellisation depuis 2011 et, en outre, 350 M€ dédiés en 2009 pour le lancement de la 2e génération de PAPI. Le financement apporté par l'État provient pour la quasi-totalité du fonds de prévention des risques naturels majeurs. Depuis la mise en place du processus de labellisation, la part de crédits délégués pour répondre aux demandes des collectivités s'élevait à 49 M€ en 2013 et 43 M€ en 2014 en ce qui concerne les études, équipements et travaux de prévention des collectivités qui représentent environ 80 % du montant global des projets. À ce jour et au vu des prévisions de dépenses, les ressources du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) permettent de faire face aux sollicitations, hors événements exceptionnels comme ceux de la tempête Xynthia en 2010.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50317

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1473

Réponse publiée au JO le : [3 mars 2015](#), page 1507